

---

**Nombre de membres****en exercice:** 11**Présents :** 10**Votants:** 10**Séance du 30 janvier 2014**

L'an deux mille quatorze et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 30 janvier 2014, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Mr Jean-Paul BURI, Mr Hervé FABBRO, Mr Jean-Pierre BARRY, Mr Jacques MAS MAURY, Mr Alain OULIERES, Mr Rémy MAS MAURY, Mme Sylvie AUZERAL, Mme Dominique CAMPOURCY, Mme Marie-Jeanne BARTL,

**Représentés:**

**Excuses:** Mme Catherine MONTER

**Secrétaire de séance:** Mme Sylvie AUZERAL

---

**Objet: Prise de compétence "projet de santé territorial" par la communauté - DE 2014 001**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la séance du 03 Décembre 2013, le conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée du lot et du vignoble s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour une nouvelle prise de compétence "projet de santé territorial".

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de Pescadoires de délibérer sur ce projet de modification de compétence statutaire communautaire:

"en matière de services à la population, l'intérêt communautaire répond à un objectif de maintien d'une offre de soins de proximité.

Ainsi la communauté de communes peut porter des projets immobiliers, construire ou rénover des bâtiments pouvant abriter des structures telles que maison de santé pluridisciplinaire et cabinet médical mises à disposition par location (ou location-vente) à des professionnels de santé, sous réserve de l'avis favorable du Comité Régional des Maisons et des Pôles de Santé Pluriprofessionnels"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de cette commune s'est prononcé favorablement par 10 voix pour, pour cette nouvelle prise de compétence "projet de santé territorial" par la communauté des communes

**Objet: Tarif de vente des emplacements du colombarium - DE 2014 002**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la création du colombarium dans le cimetière communal, il convient de décider des tarifs des concessions et des durées de celles-ci.

Après en avoir délibéré et au vu des tarifs pratiqués dans les communes alentour, le conseil municipal décide par 10 voix pour, des tarifs suivants:

concession pour 30 ans renouvelable	700 € la case
concession pour 50 ans renouvelable	1 000 € la case

Ces prix s'appliquent exclusivement aux emplacements du colombarium ou chaque concession fera l'objet d'un acte de concession lors du paiement de la case.

Objet: participation aux frais de fonctionnement pour les élèves de l'école - DE 2014 003

Suite à la demande faite par l'école Saint Joseph 46 700 Puy-L'Evêque de bien vouloir participer au frais de fonctionnement pour les élèves de la commune de Pescadoires , Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur la réponse à donner.

Il précise qu'une participation est versée chaque année à l'école de Prayssac, l'école publique de rattachement et que cette participation est règlementée, ce qui n'est pas le cas pour l'école Saint Joseph qui est un établissement privé, cependant il propose, sachant que cette participation n'est pas obligatoire, de participer dans une moindre mesure au frais de fonctionnement de l'école Saint Joseph.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Pescadoires décide de verser la somme forfaitaire de 200 € à l'école Saint Joseph à compter du 1er Septembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015